

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**19**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 12 décembre 2022

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**VI – RESSOURCES HUMAINES**

**2022 – 66 (12) : Modification de la Durée Hebdomadaire de Service d'un agent**

Rapport au Conseil municipal :

Dans le cadre des évolutions du service public, le temps de travail d'un agent peut être modifié à la hausse ou à la baisse.

Dès lors que cette modification constitue une variation de plus ou moins 10 % du temps de travail de l'agent concerné, l'avis du Comité technique est sollicité.

La modification de DHS proposée est la suivante :

Ancienne DHS	Nouvelle DHS	Date du changement	
5,00/20 <sup>ème</sup>	7,25/20 <sup>ème</sup>	01/01/2023	Augmentation du nombre d'élèves d'un cours

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu** le tableau des emplois permanents 2022 adopté lors du conseil municipal du 13 décembre 2021,
- Vu** les actualisations du tableau des emplois permanents 2022 adoptés lors des conseils municipaux du 14 mars 2022, du 27 juin 2022 et du 26 septembre 2022,
- Vu** l'avis favorable du Comité technique en date du 29 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de porter la durée hebdomadaire de l'emploi permanent  
o d'un agent à temps non complet de 5/20<sup>ème</sup> à 7,25/20<sup>ème</sup>,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

La secrétaire de séance



Cécile DELATTRE

Claire HUBER